

Mon Gouvernement a l'intention d'instituer une enquête en vue de déterminer la méthode la plus pratique d'imposer une limite, d'application possible, aux dépenses faites au cours des campagnes électorales.

Vous serez saisis d'une mesure visant à fixer l'âge de retraite des sénateurs.

Vous serez invités à étudier des modifications à la Loi sur la citoyenneté qui assureront une entière égalité de droits à tous les citoyens canadiens, où qu'ils soient nés.

Vous serez priés d'étudier des mesures visant à faciliter la réorganisation de l'administration, afin d'en accroître la valeur et le rendement. En particulier, il vous sera proposé un projet de loi tendant à placer le Conseil du Trésor sous la présidence d'un ministre distinct, qui consacrera tous ses efforts aux problèmes de plus en plus urgents que pose la gestion de la fonction publique et des dépenses de l'État. Le président du Conseil du Trésor sera chargé de mettre en pratique d'autres recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement.

Vous serez invités à étudier d'autres projets de loi.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et paiements autorisés par le Parlement.

Vous serez invités à approuver que soient institués de nouveau le comité de la défense et celui de la procédure et de l'organisation du Parlement, et à instituer d'autres comités spéciaux.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

Sur motion de M. Pearson, appuyé par M. Martin (Essex-Est), il est ordonné,—Que le discours du trône, que Son Excellence a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général. M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

GEORGES-P. VANIER

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable M. Walter Lockhart Gordon, ministre des Finances, l'honorable M. George James McIlraith, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, l'honorable M^{lle} Judy LaMarsh, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et l'honorable M. Guy Favreau, ministre de la Justice et Procureur général, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre cent quarante-trois des Statuts révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa, le 14 février 1964